

Cahier des clauses techniques générales n° D4-99 applicables aux marchés publics de blanchissage ou de nettoyage à sec des articles textiles, soumis par le Groupe permanent d'étude des marchés d'articles textiles, cuirs et produits connexes (GPEM/TC) à l'avis de la Section technique de la Commission centrale des marchés, et approuvé par le décret n° 2000-433 du 22 mai 2000.

Spécification technique n° D5-99 relative aux essais pouvant intervenir au cours des prestations de blanchissage ou de nettoyage à sec des articles textiles, élaborée par le GPEM/TC et adoptée par la Section technique de la Commission centrale des marchés le 6 mai 1999.

CIRCULAIRE DE PRÉSENTATION

Le GPEM/TC vient de refondre les spécifications et le guide technique relatif à l'entretien des textiles dans le secteur public.

Les nouveaux textes comprennent :

- le CCTG n° D4-99 relatif au blanchissage ou au nettoyage à sec des textiles, approuvé par le décret n° 2000-433 du 22 mai 2000 ;
- la spécification technique n° D5-99 portant sur les notices d'essais en la matière.

Ces deux textes se substituent :

- au CCTG approuvé par le décret n° 82-240 du 10 mars 1982 (brochure *JO* n° 5532) ;
- à la décision n° D2-81 du 17 février 1981 (brochure *JO* n° 5532) ;
- au guide pour l'entretien des textiles en milieu autre qu'hospitalier (brochure *JO* n° 5533) mis en vigueur par la circulaire n° D3-83 du 27 janvier 1983 de la Section technique de la Commission centrale des marchés.

Le CCTG relatif à la location-entretien d'articles textiles, élaboré conjointement par les GPEM/SL et TC, et mis en vigueur par le décret n° 88-151 du 10 février 1988 (brochure *JO* n° 5666), demeure toujours en vigueur.

Les commentaires accompagnant le nouveau CCTG sont là pour guider le lecteur, et ne font pas partie des clauses du CCTG.

PUBLICATION

Le décret précité n° 2000-433 du 22 mai 2000, ainsi que le CCTG qu'il approuve sont publiés au *Journal officiel* de la République française, n° 121 du 25 mai 2000 (page 7847).

La présente circulaire de présentation sera publiée :

- sans le CCTG ni la spécification dans *Marchés publics, la revue de l'achat public* (1).
- avec le CCTG et la spécification dans la brochure n° 5532 de la collection « Marchés publics » des Journaux officiels (2).

Mention de l'édition de l'ouvrage sera faite dans *Télégramme Marchés publics* (3).

(1) Publication de la Direction des affaires juridiques, en vente par correspondance à la Documentation française, 124, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers Cedex.

(2) En vente à la Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15.

(3) Publication éditée par la Direction des affaires juridiques, tour Mattéi, 207, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.